

Série de conférences 2022-2023 Médias sociaux et droits humains

La Section suisse de la Commission internationale de juristes et la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne ont le plaisir de vous inviter à la conférence suivante, suivie d'une discussion :

Normes privées et décisions algorithmiques : la modération des contenus par les réseaux sociaux et ses enjeux pour la démocratie

Jeudi 2 mars 2023, 12h30 à 14h00

Université de Lausanne, Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique, Quartier UNIL-Chamberonne, Bâtiment Internef, 1015 Lausanne

Salle NEF 271

Intervenant.e.s : **Prof. Sophie Weerts**, Professeure associée en droit public et **Mathieu Fasel**, MLaw / M.A. Political Science ; commentaire : **Estelle Pannatier**, Policy & Advocacy Manager auprès d'AlgorithmWatch CH ; modération et organisation : **Prof. Odile Ammann**

Résumé : La modération des contenus constitue une restriction de la liberté d'expression. Cette police de l'expression génère aussi d'autres interrogations sur le plan des principes d'égalité et de non-discrimination (les utilisateurs ne sont pas tous égaux en fonction de leur popularité, les systèmes de détection de contenus problématiques sont façonnés pour les pays du Nord et les langues vernaculaires). Il s'agira donc de répertorier et d'explorer les différents problèmes en matière de droits humains, mais aussi de discuter d'éventuelles solutions juridiques, politiques et techniques.

La conférence sera également diffusée en direct (Livestream). Un repas léger sera offert aux personnes assistant à la conférence en présentiel (inscription préalable nécessaire).

Les personnes souhaitant assister à la conférence (en présentiel ou à distance) sont priées de s'inscrire jusqu'au dimanche, 26 février sous le lien suivant : http://www.unil.ch/droitpublic/normes_privees_2023.

Personne de contact : Mme Audrey Boussat, audrey.boussat@unil.ch

Prof. Sophie Weerts est professeure associée de droit public à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) de l'Université de Lausanne. Elle est titulaire d'un doctorat en sciences juridiques de l'Université catholique de Louvain. Elle a pratiqué comme avocate spécialisée en droit public durant plusieurs années au Barreau de Bruxelles. Sa recherche est centrée sur le rapport entre droit public et technologies. Dans cette perspective, ce sont plus particulièrement trois axes de recherches qui guident son activité scientifique : la régulation des plateformes et technologies digitales, la régulation par les technologies digitales et la gouvernance des données dans une perspective d'administration publique.

Mathieu Fasel est doctorant et assistant-diplômé à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) de l'Université de Lausanne. Il est titulaire d'un Bachelor en droit de l'Université de Fribourg, ainsi que d'un Master en droit et d'un Master en sciences politiques de l'Université de Lausanne. Sa recherche doctorale porte sur l'adaptation des principes de l'état de droit et des droits fondamentaux au monde digital, sur la base d'une analyse de la régulation des/par les réseaux sociaux (Governance *of* and *by* social media platforms).

Estelle Pannatier est chargée de politique et de plaidoyer chez AlgorithmWatch CH. Elle a obtenu un master en anthropologie politique et en sciences de la communication et des médias. Elle a participé ces dernières années à l'élaboration de politiques publiques dans le contexte de la numérisation de l'éducation en Suisse. Avant cela, elle a également travaillé pour la plateforme d'aide au vote en ligne smartvote, pour le Département des affaires étrangères DFAE ainsi que pour la Radio Télévision Suisse.